

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 9 mars 2022

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 4 500 000 francs destiné à moderniser les outils informatiques de gestion financière de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 4 500 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement afin de moderniser les outils informatiques de gestion financière de l'Hospice général.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2022. Il est inscrit sous la politique publique C – Cohésion sociale et la rubrique 0802-5640 « subvention d'investissement aux entreprises publiques ».

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subventions d'investissement accordées

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 4 500 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre de moderniser les outils informatiques de gestion financière de l'Hospice général.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 4 ans après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent projet de loi « Transformation numérique des services » (ci-après : TransNum) s'inscrit dans la continuité de la stratégie « Inventer l'Hospice général de demain ». La transformation numérique a comme ambition d'adapter les services financiers de l'institution aux besoins actuels et futurs, dans un contexte de forte croissance des prestations délivrées.

Le projet vise à moderniser les outils de gestion financière et comptable de l'Hospice général (HG). Tout comme le projet Mobitech (évolution de l'outil cœur de métier), le projet TransNum constitue une composante clé dans la transformation des systèmes et processus de l'Hospice général.

La synchronisation des 2 initiatives (TransNum et Mobitech) offre l'opportunité d'améliorer la configuration des liens entre le système financier et le système de gestion de l'aide sociale, tout en optimisant les investissements.

Le périmètre de ce projet concerne les processus clés de la finance, soit la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, le recouvrement ainsi que ceux de la planification financière et du reporting. Cette solution doit répondre à l'obsolescence avérée des outils en place depuis une quinzaine d'années et permettre d'optimiser les pratiques de gestion financière et comptable.

Les améliorations envisagées concernent l'introduction d'une approche analytique performante, le déploiement du pilotage budgétaire, l'automatisation du processus d'achat et des saisies comptables. Ces attentes sont explicitées de façon plus détaillée dans les différentes parties de ce document.

Actuellement, la gestion financière et comptable de l'Hospice général est basée sur un outil informatique déployé en 2005 en combinaison avec des outils Excel. A titre indicatif, l'Hospice général gère à ce jour un budget de 600 millions de francs, un parc immobilier de 1,1 milliard de francs, des flux de trésorerie de 1,2 milliard de francs et des achats de plus de 200 millions de francs par an. Au cours des 10 dernières années, le montant des prestations financières versées par l'Hospice général a augmenté quant à lui d'environ 80%.





		2020	2010
	Charges annuels - en MCHF	638	352
	Actifs immobiliers - en MCHF (parc de rapport + exploitation / valeur net comptable)	1 119	696
	Volume de trésorerie - MCHF (entrées et sorties annuelles)	1 200	700
	Ecritures comptables - en millions	2 941	1 674

Figure 1 : Indicateurs des volumes financiers

Dans un tel contexte, les gains d'efficacités internes des services financiers ont atteint leurs limites et ne pourront être poursuivis sans les outils adaptés.

En termes de gains qualitatifs, les nouveaux outils financiers permettront un meilleur soutien notamment dans les cas du suivi des bénéficiaires.

La première étape, à la suite de l'adoption de la loi, sera le lancement d'un appel d'offres afin de choisir une solution et un partenaire capables de fournir à l'Hospice général un cadre propice à l'atteinte de ses objectifs.

Le crédit global de 4 500 000 francs demandé couvrira l'ensemble des phases de ce projet. Ce crédit comprend l'acquisition d'un progiciel bien établi sur le marché, avec un degré d'adaptation modéré du futur outil au modèle opérationnel et aux processus de l'Hospice général. Il est entendu que les demandes de personnalisation seront limitées aux seules exigences spécifiques et incontournables de l'institution. On prévoit toutefois que celles-ci seront peu nombreuses, l'Hospice général utilisant pour l'essentiel un modèle opérationnel et des processus standards par rapport au marché. Cela permettra ainsi de restreindre la charge de travail et les coûts associés à l'inclusion de ces personnalisations dans les futures versions du progiciel choisi.

1.1 Contexte : une transformation nécessaire de l'Hospice général

L'Hospice général est chargé de mettre en œuvre plusieurs aspects centraux de la politique sociale du canton de Genève. Il consacre l'essentiel de son activité à l'aide sociale en faveur des personnes les plus démunies et à l'accueil des requérantes et requérants d'asile, tout en assurant d'autres tâches d'assistance, de prévention et d'information pour toutes les catégories de la population.

Dans la continuité de la stratégie intitulée « Inventer l’Hospice général de demain », dont l’ambition est un changement de paradigme et de culture d’entreprise, des chantiers importants ont été engagés par l’Hospice général depuis 2016. Il s’agit notamment de la mise en œuvre d’une gestion électronique de documents (y compris les documents financiers), de la digitalisation de la gestion du service immobilier, de l’accompagnement et de l’intégration des bénéficiaires Hospice général (projet Mobitech). Les objectifs communs de ces chantiers demeurent la simplification des méthodes de travail, l’allègement de la charge administrative, ainsi que le renfort de la collaboration entre les services. Cela permettra ainsi au personnel de faire face à l’augmentation des transactions en lien direct avec la hausse du nombre d’usagères et d’usagers. De leur point de vue, ces efforts sont perçus comme critiques afin de répondre de manière optimale à leurs besoins.

1.2 Chiffres clés

En 2021, l’Hospice général a suivi financièrement près de 17 700 dossiers, toutes prestations confondues. Ces 10 dernières années, le nombre de dossiers financiers a été en constante augmentation, avec une hausse proche de 100% depuis 2008.

En cohérence avec le dernier plan financier quadriennal couvrant les années 2022 à 2025 et en tenant compte des impacts de la crise sanitaire, cette augmentation des dossiers pris en charge par l’Hospice général devrait se poursuivre, jusqu’à ce que la réforme de la législation sur l’aide sociale en cours d’élaboration produise tous ses effets. Comme le montre le tableau ci-dessous, l’institution s’attend à une augmentation de 25% des dossiers financiers (action sociale et migrants) entre 2022 et 2025 (soit 18 772 dossiers à fin 2025).

Evolution dossiers financiers Action sociale / Chômeurs / Rentiers AI / population résidente

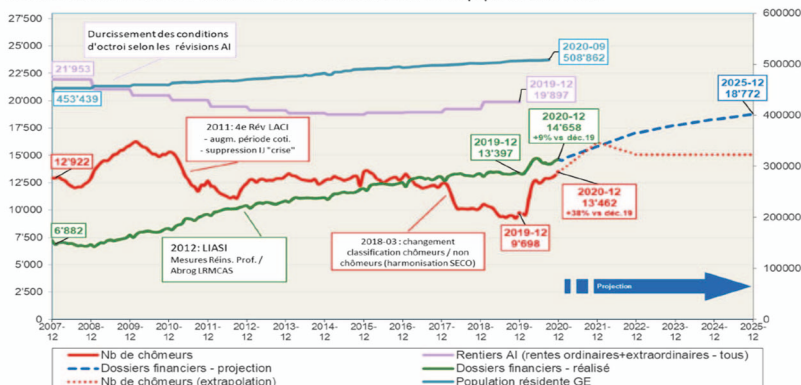


Figure 2 : Evolution des dossiers financiers action sociale et migrants
 Source : Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

2. De la nécessité de numériser davantage les processus de gestion financière et de réaliser des gains d'efficacité

Dans ce contexte particulièrement incertain, il est devenu impératif pour l'Hospice général de continuer sa transition numérique afin de délivrer des prestations de services de qualité à ses usagères et usagers, tout en optimisant les outils de gestion et de comptabilité afin de faciliter l'aide à la décision ainsi que la communication financière interne et externe à l'institution.

2.1 Une capacité d'analyse et de décision accrue

L'Hospice général veut être en capacité de donner aux instances politiques et de gouvernance les informations nécessaires à une prise de décision rapide et éclairée grâce à des données disponibles en tout temps et avec un degré de précision suffisant. Il souhaite pouvoir donner une visibilité accrue sur l'efficacité des actions menées auprès des bénéficiaires.

2.2 La digitalisation des échanges à l'interne et avec les partenaires

L'Hospice général assure le mandat de service social de l'Etat de Genève et de ce fait interagit avec de nombreux partenaires (tels que le bureau de l'intégration des étrangers, le service de l'assurance-maladie, l'office national de l'emploi ou encore les personnes donatrices). Un des objectifs du projet TransNum est la digitalisation des processus financiers (par exemple le processus d'achats et gestion de fournisseurs) afin de permettre une plus grande fluidité dans les échanges à l'interne et avec les différents partenaires

(par exemple dans l'échange d'informations) ainsi qu'une performance organisationnelle accrue.

2.3 Une dématérialisation croissante des processus

Dans le cadre de l'évolution des systèmes et processus de l'Hospice général, la relation avec les bénéficiaires en tant qu'actrices et acteurs principaux de leur parcours d'intégration est au cœur de la transformation. Dans ce contexte, la dématérialisation des processus financiers doit permettre de communiquer le plus rapidement possible sur les aides et les situations individuelles, notamment par échange de données électroniques, entre les différents partenaires du réseau social genevois (par exemple, la transmission des demandes de compensations de l'assurance-invalidité (AI) aux différentes caisses).

De plus, grâce à l'outil finance, une appréciation complète de la situation financière des usagères et usagers doit également permettre un meilleur pilotage de l'aide accordée et des actions envisagées par les travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

2.4 Une évolution nécessaire et impérieuse du système d'information financière

Ces éléments renforcent la nécessité de modifier complètement les systèmes d'informations financières de l'institution, dont une partie est aujourd'hui obsolète, afin de refonder une structure pérenne et fiable de traitement de l'information financière de l'Hospice général.

Aujourd'hui, en raison de l'obsolescence de ses systèmes, l'Hospice général dépend principalement de feuilles de calcul Excel pour accomplir des activités essentielles comme le contrôle de gestion, la planification financière et les tableaux de suivi de la trésorerie. Cette situation est liée à l'absence de fonctionnalités et d'outils performants. La fiabilité de l'information financière est ainsi obtenue à un coût administratif élevé.

Le projet implique donc une révision complète des outils de gestion comptables, analytiques et décisionnels de l'Hospice général.

3. Objectif du projet de loi

L'objectif premier du projet de loi est de faire évoluer le système d'information financière de l'Hospice général afin d'en améliorer les axes suivants :

a) Simplification

Le système financier cible doit permettre par son ergonomie une plus grande fluidité des processus et une meilleure efficacité d'ensemble.

Exemples d'évolutions fonctionnelles spécifiques prévues avec ce projet (non exhaustif) : automation du processus d'achat (« bon de commande ») et digitalisation des factures fournisseurs; automation des saisies comptables et contrôles des transactions (détection d'erreurs et d'anomalies).

b) Intégration

TransNum doit servir les processus institutionnels « cœur de métier » et s'intégrer efficacement dans son environnement digital. Par ce biais, une lecture plus fine et précise des mesures proposées aux bénéficiaires doit permettre notamment de mieux évaluer l'efficacité et l'impact de celles-ci sur l'accompagnement social.

c) Ergonomie

Il est attendu du système que l'information traitée soit accessible sur une plateforme partagée, notamment en ce qui concerne les indicateurs clés de pilotage de l'Hospice général. Cela vaut également pour l'élaboration, l'exécution et le suivi budgétaire.

Exemple d'évolution fonctionnelle spécifique prévue avec ce projet : mise à disposition d'un système d'information de gestion (contenant toutes les informations financières y compris indicateurs de pilotage) accessible à tous les responsables budgétaires.

d) Accélération

L'évolution attendue du système d'information financière doit permettre une prise de décision plus rapide grâce à la mise à disposition d'outils décisionnels plus performants.

Exemple d'évolution fonctionnelle prévue avec ce projet : mise en fonction d'un outil permettant d'automatiser et d'accélérer l'établissement du budget institutionnel, la planification quadriennale et les projections trimestrielles. Cet outil permettra le calcul dynamique des scénarios budgétaires.

e) Appropriation budgétaire et transparence

Enfin, l'objectif de rendre plus disponibles les données, notamment budgétaires, et d'améliorer les processus d'exécution doit permettre une meilleure appropriation et maîtrise des éléments financiers par tous les responsables budgétaires. La mise à disposition d'une information de qualité quant à l'exécution et au suivi des budgets doit permettre une meilleure compréhension des enjeux au sein de l'organisation.

Pour atteindre ces objectifs, il conviendra de :

- faciliter l'évolution des systèmes financiers et permettre de réduire le risque d'obsolescence en réduisant le nombre de systèmes;
- supprimer des interfaces non nécessaires et conserver un « cœur financier » qui évolue correctement avec le « cœur de métier »;
- améliorer la compatibilité des transactions issues de l'activité de gestion immobilière et des financements de l'Hospice général;
- digitaliser les processus financiers, de la première à la dernière étape, notamment dans le domaine des achats/gestion des contrats, du versement des prestations et de la gestion du budget;
- maîtriser la complexité du tout, rénover les interfaces utilisatrices et utilisateurs et rendre les systèmes plus ergonomiques.

4. Evolutions proposées

Avec la transformation de l'Hospice général, les fonctions attendues du système d'information financière vont devoir être reconsidérées. Les applications informatiques devront être significativement modifiées – complétées, voire remises en cause – en fonction de ces nouvelles cibles fonctionnelles. La transition numérique en cours dans le domaine de l'aide sociale accentue aussi la nécessité de ces évolutions fonctionnelles.

4.1 Architecture actuelle du système : une construction de plus de 20 ans par ajout de logiciels

Le système actuel de gestion de l'Hospice général s'est construit au cours des 20 dernières années par l'ajout progressif de composants en fonction des besoins, sans remettre en question le système comptable PCS qui en constitue le cœur. TransNum a pour ambition de reconsidérer le tout en essayant de moderniser le maximum de ces composants.

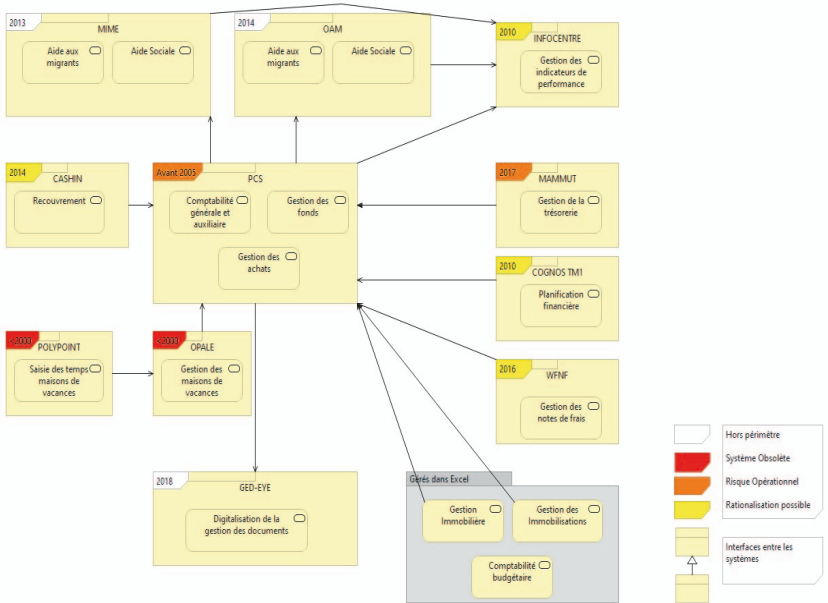


Figure 3 : Architecture actuelle des solutions du système de gestion financière

Le schéma actuel montre une complexité importante du système d'information financière avec d'une part, de nombreuses applications dont certaines sont obsolètes ou présentent des risques de maintenance opérationnels et d'autre part, des fonctions qui ne sont pas couvertes autrement que par de la bureautique Excel.

Il faut également noter que le système cœur de la finance, aujourd'hui âgé de plus de 15 ans, est composé d'un grand nombre d'interfaces, dont les coûts de développement et de maintenance-exploitation sont inévitables. Enfin, la gestion budgétaire n'est pas intégrée au système de gestion financière actuel.

4.2 Architecture cible : une urbanisation accrue pour simplifier et fluidifier

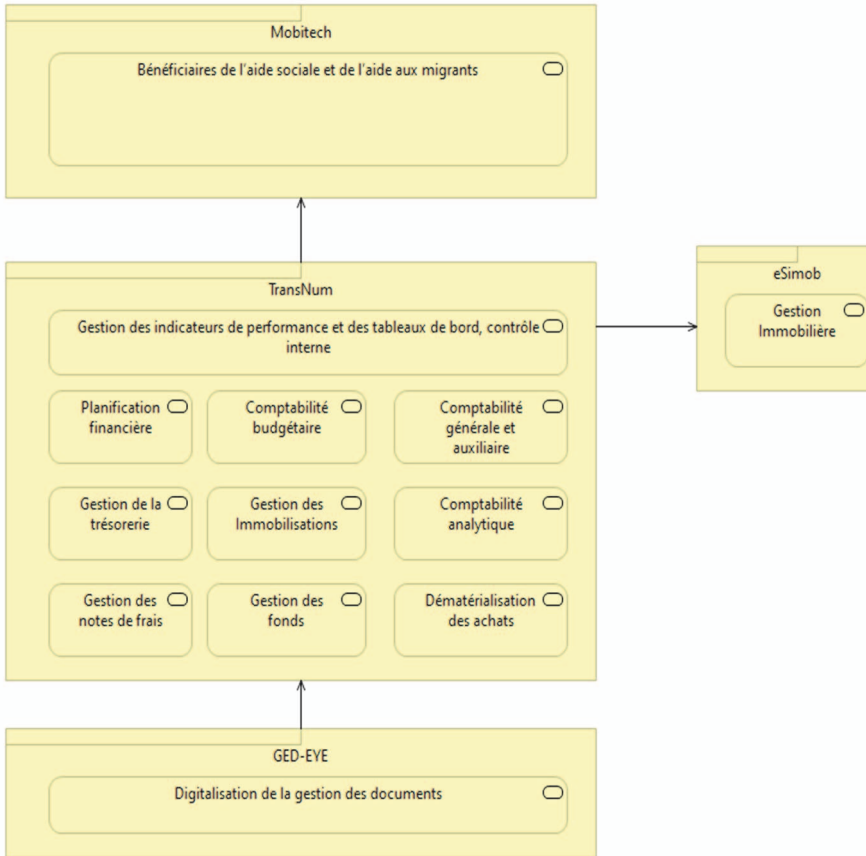


Figure 4 : Architecture cible du système de gestion

Le système d'information financière futur doit donc permettre d'assurer les fonctions intégrées suivantes :

- planification financière intégrée en remplacement de TM1;
- gestion budgétaire intégrée;
- comptabilité générale en remplacement de PCS (l'outil comptable utilisé jusqu'à présent);

- gestion comptable de l'Hospice général et consolidation avec les fonds détenus dans une seule société comptable;
- gestion comptable d'autres entités telles que fondations et/ou associations;
- intégration des tiers débiteurs et créditeurs par interface avec Mobitech;
- comptabilité auxiliaire et remplacement d'Opale pour les maisons de vacances;
- gestion de la TVA;
- comptabilité analytique;
- gestion de la refacturation via la comptabilité analytique;
- gestion des immobilisations intégrée en relation avec le service immobilier Simob;
- gestion de trésorerie, budget de trésorerie;
- gestion des rapprochements bancaires et remplacement de Mammout;
- gestion des achats (transformation digitale des achats – dématérialisation des factures) en remplacement de PCS;
- gestion des notes de frais et remboursement et remplacement des workflows.

Finalement, il doit intégrer des tableaux de bord et indicateurs de pilotage qui permettront d'apprécier plus rapidement la trajectoire et la performance de l'activité de l'Hospice général.

4.3 Principes directeurs informatiques de l'évolution fonctionnelle des systèmes

L'Hospice général a défini un certain nombre de principes directeurs qui dictent l'approche à suivre dans l'évolution de sa plateforme informatique :

- **Simplification** : « informatisation » comme vecteur complémentaire de simplification; minimisation des couches fonctionnelles et techniques dans l'architecture, décommissionnement conséquent des applications obsolètes.
- **Standardisation** : utilisation de solutions externes répondant aux besoins, minimisation du « développement en interne ». Choix d'outils externes ou pertinent.
- **Investissement rationnel** : bilan économique (retour sur investissement) comme argument prioritaire dans la décision d'allocation des ressources.

- **Prototypage évolutif et modularité** : il s'agit de privilégier un développement agile par lots et en itérations en capitalisant sur l'existant et en le faisant évoluer.
- **Adaptation à la mobilité** : les évolutions de la plateforme informatique doivent prendre en compte les impératifs de mobilité du personnel et des usagères et usagers.
- **Informations partageables** : le système doit permettre un échange de données avec les partenaires et les usagères et usagers, tout en garantissant la protection des données personnelles.

5. Evolutions techniques proposées

L'évolution du système d'information de l'Hospice général distingue au moins deux grandes briques : le système « cœur de métier » de gestion de l'aide sociale, et le système de gestion financière.

5.1 Interfaces

Les deux systèmes TransNum et Mobitech doivent être reliés avec une architecture moderne, souple et agile afin de rendre efficace le suivi de la situation de chaque bénéficiaire, tant au niveau de son endettement, des aides versées ou de la subsidiarité. Les liaisons entre les 2 environnements sont particulièrement importantes à considérer dans le cadre de la planification d'ensemble des programmes.

5.2 Evolution technologique et réduction du nombre d'applications

Les systèmes actuels de gestion financière sont multiples, connectés les uns aux autres par des liaisons de données point à point ou par bus applicatif. L'objectif est de rassembler l'ensemble de ces fonctions dans un système cohérent de gestion financière en limitant le nombre d'outils et les interfaces subséquentes.

5.3 Vers une architecture future du système d'information financière

Le passage de l'architecture technique actuelle vers l'architecture future s'effectuera en plusieurs étapes, dont certaines seront réalisées en séquence et d'autres pourront être menées en parallèle. Par exemple, la fonction de recouvrement pourra être mise en place après la montée en puissance de la gestion comptable et analytique. A terme, l'objectif étant d'atteindre l'architecture cible telle que mentionnée ci-dessus.

5.4 Mise à disposition des informations à la demande via une plateforme décisionnelle

L'intention de TransNum est de pouvoir mettre à disposition les informations et les données nécessaires à l'évaluation des situations financières des bénéficiaires, mais aussi de pouvoir mener des analyses transverses sur les éléments de performance budgétaire et financière. Le projet doit notamment permettre d'évaluer plus finement, grâce aux axes analytiques, la performance des prestations versées et des mesures proposées aux bénéficiaires.

5.5 Modernisation et décommissionnement d'applications obsolètes

En dernier lieu, il s'agira d'une part d'interfacer les nouveaux modules avec les applications existantes situées hors du périmètre du projet de loi, d'autre part de décommissionner les modules qui auront été remplacés. A noter que le coût du décommissionnement, correspondant au retrait des éléments techniques obsolètes (serveurs, etc.), sera supporté par le budget de fonctionnement de l'Hospice général à travers les charges liées.

6. Présentation des résultats de l'étude préliminaire au projet

En 2021, une étude préliminaire à la rédaction de ce projet de loi a été mandatée par l'Hospice général afin d'évaluer les variantes existantes pour la modernisation de son système d'information financier et de dimensionner l'effort de mise en place et le planning possible de réalisation. Ces éléments de synthèse sont présentés dans ce projet de loi.

6.1 Objectifs du projet

L'étude a été menée suivant la méthode HERMES dans la phase d'initialisation du projet. A l'issue de l'étude, les objectifs du projet ont été clarifiés et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Catégorie	Description	Grandeur de mesure	NRO*	Priorité
1	Budget	Montant du projet de loi	< 4.5 MCHF	Nécessaire	1
2	Délai	Démarrage du premier exercice comptable sur le nouveau système	01.01.2025	Nécessaire	1
3	Délai	Démarrage du premier budget sur le nouveau système	01.01.2024	Nécessaire	1
4	Qualité	Etre conforme au périmètre exprimé	Couverture fonctionnelle	Nécessaire	1
5	Méthode	HERMES 5.1	Conformité à la méthode	Nécessaire	2

*NRO : Nécessaire, recommandé, optionnel

Le projet ayant clarifié ses objectifs, ce sont les attentes liées au nouveau système qui ont été précisées.

6.2 Objectifs du système de gestion financier

Les objectifs du futur système sont détaillés ci-dessous :

N°	Catégorie	Description	Indicateurs
1	Planification financière	Modéliser et projeter les éléments budgétaires d'une année sur l'autre afin de favoriser la mise en place des politiques de finance de l'institution. Accélérer le processus de conception budgétaire	Plan quadriennal = budget x 4 années = projection trimestrielle*16
2	Coût de fonctionnement	Diminuer le nombre d'applications pour obtenir des gains financiers et humains	Nombre d'applications actuelles vs le nombre d'applications cibles (TCO finance respecté)
3	Gestion budgétaire	Disposer d'une gestion budgétaire intégrée afin de mieux d'appréhender et contrôler l'exécution budgétaire	Pourcentage des budgets couverts dans l'institution
4	Productivité	Améliorer la productivité directe et indirecte des collaborateurs impliqués dans la gestion financière, notamment au travers de la digitalisation du flux de la gestion facture fournisseur	Nombre d'équivalents plein temps (EPT) concernés
4	Productivité	Absorber la croissance des bénéficiaires sans charge administrative supplémentaire	Nombre d'EPT non embauchés (économie)
5	Budget	Améliorer la compréhension et l'appropriation de la gestion budgétaire par les cadres et cadres supérieurs	Pourcentage des budgets couverts dans l'institution
6	Décisionnel	Obtenir des informations et reporting décisionnel rapidement pour pouvoir analyser les situations rapidement	Nombre de rapports et environnements décisionnels disponibles

N°	Catégorie	Description	Indicateurs
7	Comptabilité analytique	Cataloguer et mesurer les coûts des prestations offertes par l'Hospice général et analyser la structure des coûts	Catalogue de prestations existant et valorisé
8	Risque opérationnel	Réduction du risque opérationnel sur certains produits obsolètes ou éditeurs en position délicate (Mammut, Opale, Cash-In)	Réduction des risques
9	Risque opérationnel	Meilleure connaissance de la structure des immobilisations et de la valorisation des travaux de gestion et de rénovation	% des actifs du parc décomposés suivant leur nature

L'étude préliminaire a permis de définir le périmètre des fonctions nécessaires aux bonnes opérations de l'Hospice général, périmètre détaillé ci-dessous :

Importance: 4 = majeure , 3 = important 2 = mineur 1 = pourrait être abandonné
Urgence: 2 = respect du délai très important, , 1 = pas important

Domaine fonctionnel	Importance	Urgence
Planification financière, pluriannuelle	4	2
Création du budget et gestion budgétaire	4	2
Comptabilité générale et auxiliaire	4	2
Comptabilité analytique, décomposition analytique des mesures	4	2
Débiteur – encaissement – facturation – recouvrement	4	2
Immobilisations, en lien avec le patrimoine immobilier notamment	4	2
Gestion de la trésorerie	4	2
Consolidation Entités Hospice général	4	2
Reporting politique, légal, fiscal (états financiers et reporting trimestriel)	4	2
Fournisseur – paiement – facturation – achats	4	2
Intégration des master data (tiers-comptes-adresses)	4	2
Gestion des engagements (OPEX, CAPEX)	4	2
Intégration de la gestion électronique des documents (Socle GED-Eye)	4	2
TVA	4	2
Architecture – interfaces en conformité aux exigences Hospice général (Dossier utilisateur, Mobitech, eAdministration, eSimob, etc.)	4	2
Sécurité de l'information et des accès	4	2
Infrastructure et exploitation	4	2

6.3 Démarche de sélection du futur Progiciel : Variantes étudiées

Cette étude a permis de dégager 3 variantes possibles dans le cadre de la sélection de l'outil :

Variante 1 : Développement sur mesure

Intégration interne des fonctionnalités nécessaires à la réalisation des processus financiers de l'Hospice général

Dans cette variante, le service système d'information (SSI) développe en interne un système de gestion financière intégré au système de gestion sociale, cœur de son activité, sur la base des technologies maîtrisées et avec les ressources internes.

Variante 2 : Réplication des outils en place à l'Etat de Genève

Mise en place du progiciel Oracle Finance (CFI) fonctionnant à l'état de Genève ainsi que le paramétrage adapté à l'Hospice général, y compris les interfaces nécessaires.

Cette solution propose une intégration de l'application Oracle finance de la CFI paramétrée dans le cadre du projet mené par l'Etat.

Cette variante a été étudiée en détail en 2008, lors du décommissionnement d'OPALE à la comptabilité générale par l'Hospice général. Elle a été à l'époque évaluée de façon négative et a conduit l'Hospice général au choix de PCS (ProConcept).

Le chiffrage de la mise en place d'Oracle Finance était de plus de 2 000 jours-hommes, hors paramétrage des interfaces et reprise de données, alors que les ambitions en termes de périmètre étaient moins importantes, puisque ni la gestion de trésorerie, ni la digitalisation des relations avec les fournisseurs entre autres n'étaient intégrées. Pour ces raisons, cette variante est considérée comme peu pertinente pour être prise en compte aujourd'hui dans le choix du futur progiciel finance.

Variante 3 : Progiciel standard

Mise en place d'un progiciel standard du marché couvrant les besoins de l'Hospice Général.

Dans cette variante, l'Hospice général lance une procédure de marché public ouverte afin de sélectionner une solution standard du marché. Cette solution est par la suite intégrée au système de gestion d'aide sociale de l'Hospice général.

Il faut noter que dans cette variante, la taille de l'équipe impactée (nombre d'utilisatrices et utilisateurs) et la complexité relative des processus de gestion financière de l'Hospice général (pas de gestion internationale, peu de consolidation) incitent à penser que des solutions intermédiaires de gestion financière (ciblée pour des organisations de taille moyenne) sont vraisemblablement capables de fournir satisfaction à l'Hospice général.

Dans cette variante, la cible est d'atteindre un coût total de possession comparable à celui qui est aujourd'hui supporté par l'Hospice général.

6.4 Conclusion de l'étude

A l'issue de la phase d'étude de ces 3 variantes, le choix penche clairement pour la variante n°3, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouverte permettant à l'Hospice général, comme à d'autres organismes dépendant de l'Etat, de sélectionner une solution correspondant pleinement à ses besoins.

6.5 Prochaine étape : étude détaillée

En continuité avec l'étude et les résultats présentés ci-avant, une étude détaillée des solutions standards utilisées par des institutions proches de l'Hospice général va se poursuivre encore en 2022 afin de préciser le panel de solutions potentielles et d'améliorer la connaissance de celles-ci au travers d'une étude comparative (benchmark). Cette étude permettra notamment de confirmer les hypothèses budgétaires sur lesquelles s'appuie ce présent projet de loi. Elle vise à interroger les acteurs significatifs et proches de l'Hospice général par leur métier et leur taille.

7. Gestion du projet

Les projections présentées ci-dessous sont issues de la variante sélectionnée pendant l'étude.

7.1 Organisation du projet

Le projet est géré selon la méthode HERMES 5.1 de gestion proposée par la Confédération pour les projets informatiques, de développement de prestations ou de produits, ainsi que d'adaptation de l'organisation. Cela garantit une auditabilité des éléments principaux de pilotage et de conduite afin de réduire les risques inhérents aux projets informatiques.

7.2 Calendrier du projet

Le projet se déroule sur 60 mois dès l'approbation du présent projet de loi. L'orchestration entre les différentes phases est présentée ci-dessous :

Calendrier intentionnel du projet Mobitech mis à jour en juillet 2021					
Années / activités	2021	2022	2023	2024	2025
Projet de loi et étude	Projet de loi	Etude détaillée et exigences			
Cahier des charges		Cahier des charges et acquisition			
Paramétrage et saisie du budget			Conception /Réalisation phase 1	Saisie budget 2025	
Paramétrage et saisie de la comptabilité			Conception phase 2	Réalisation phase 2	Démarrage comptabilité 2025
Mobitech	<i>Initialisation</i>	<i>Appel d'offres /Conception</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Déploiement</i>	

Ces phases font par ailleurs intervenir des ressources différentes, d'une part techniques, d'autre part fonctionnelles et métiers.

7.3 Ressources mises en œuvre

Les ressources nécessaires à l'exécution du projet sont à la fois internes, s'agissant des ressources de la direction finances et exploitation, mais également les ressources du Service Système d'Information et du métier. Les ressources proviendront également de partenaires externes, notamment les prestataires sélectionnés lors de l'appel d'offres en particulier pour le paramétrage des nouveaux systèmes et le transfert de compétences aux équipes internes.

Un renfort sera également nécessaire pour fournir des auxiliaires temporaires ou des CDD de projet afin de compléter les équipes métiers pendant la mise en place du système.

8. Coûts du projet

8.1 Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement sur la période globale du projet est de 4 500 000 francs. Le calendrier de projet se traduit par la répartition suivante du crédit d'investissement sur la période allant de 2022 à 2026 :

Dépenses totales d'investissement et répartition sur 4 ans						
<i>(en francs)</i>	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement	100 000	803 000	853 000	1 378 000	1 228 000	4 362 000
Provision pour incertitudes	8 000	25 000	25 000	40 000	40 000	138 000
TOTAL						4 500 000

Les dépenses d'investissement de 2022 se limitent à l'élaboration du dossier d'appel d'offres.

Les chiffres de ce tableau sont une première estimation basée sur des retours d'expérience de projets similaires dans des organisations publiques de taille comparable. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Les cahiers des charges détaillés et les appels d'offres permettront des ajustements plus précis des coûts.

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses d'investissement par sous-projet :

Répartition des dépenses d'investissement par sous-projet

Sous-projet	Charge totale d'investissement <i>(en francs)</i>
Etude détaillée et cahier des charges	100 000
Gestion de la qualité et des risques	72 000
Licences et systèmes informatiques	450 000
Paramétrage et gestion de projet progiciel	1 200 000
Ressources dédiées pour l'expertise financière et évolution des processus	2 540 000
Provision pour incertitudes	138 000
TOTAL	4 500 000

Détail des dépenses d'investissement :

Le tableau ci-dessous précise les montants exposés dans la table précédente.

Les assumptions issues de l'étude sont les suivantes :

1. nombre d'utilisatrices et utilisateurs concernés : 150;
2. taille de l'équipe finance : 18 personnes à la comptabilité, 30 personnes en tout;
3. type de solution ciblée : solution pour structure de taille intermédiaire (impact sur la complexité de mise en œuvre);
4. coût maximum de la solution par an par utilisatrice ou utilisateur : 1 500 francs;
5. effort de mise en place par le prestataire retenu : 1 000 jours-hommes;
6. effort de réalisation des interfaces internes : 800 jours-hommes;
7. business analyse pour définir les nouveaux processus et faciliter la modernisation des pratiques : 8 années-hommes;
8. gestion du changement, formation, documentation, support : 4 années-hommes.

Intitulé	Nature	2022	2023	2024	2025	2026	Coût total
(a) Licences et systèmes informatiques							
(a1) Logiciel	150 utilisateurs / 1500 CHF par an				225 000	225 000	450 000
(b) Appel d'offre et gestion des risques							
(b1) Etude détaillée et cahier des charges	Cahier des charges et aide au choix	100 000	18 000	18 000	18 000	18 000	
(b2) Gestion de la qualité et des risques	Un jour par mois pendant toute la durée du projet		18 000	18 000	18 000	18 000	72 000
(c) Conseil et paramétrage de la solution							
Répartition moyenne de l'effort sur le total			212 500	377 500	447 500	162 500	1 200 000
(c1) Technique (infrastructure)	2%		25 000				
(c2) Conception générale	24%		100 000	100 000	50 000		
(c3) Réalisation et paramétrage	27%			125 000	175 000		
(c4) Déploiement du logiciel et assistance - formation	13%				75 000	75 000	
(c5) Développement externe pour les interfaces	10%			65 000	60 000		
(c6) Gestion de projet fournisseur	28%		87 500	87 500	87 500	87 500	
-							
(d) Ressources dédiées pour l'expertise financière et évolution des processus (valorisées 127K CHF /ressource)							
(d1) Chef(fe) de projet dédiée	Une ressource		127 000	127 000	127 000	127 000	
(d2) Business analyste dédié, puis Testeur et documentation	Deux ressources		254 000	254 000	254 000	254 000	
(d3) Développeur pour les interfaces internes	Une ressource		127 000	127 000	127 000	127 000	
(d4) Gestion du changement dédiée, puis formation	Une ressource		127 000	127 000	127 000	127 000	
(t) Coût total annuel du projet							
		100 000	865 500	1 030 500	1 325 500	1 040 500	4 362 000
(r) Provision pour risques et incertitudes (3%)		3 067	26 542	31 602	40 649	36 141	138 000

4 500 000

8.2 Charges de fonctionnement liées

Pour l'Hospice général, les charges de fonctionnement liées durant la réalisation du projet concernent les coûts liés à la formation et la gestion des évolutions dans les métiers. On anticipe le renfort d'auxiliaires et de CDD pour soulager les équipes métiers.

Charges annuelles de fonctionnement liées						
<i>(en francs)</i>	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Fonctionnement	–	254 000	254 000	254 000	254 000	1 016 000

Pour l'Etat, quel que soit le montant des charges liées de l'Hospice général, la subvention cantonale de fonctionnement ne sera pas ajustée (pas d'augmentation).

8.3 Charges de fonctionnement induites par le projet

Pour l'Hospice général, les outils qui seront déployés constituent de nouvelles solutions. Lorsque celles-ci auront été mises en service, il conviendra d'en assurer la maintenance ainsi que l'exploitation. Il s'agit des charges de fonctionnement induites par le projet.

Charges annuelles de fonctionnement induites par le projet				
<i>(en francs)</i>	2027	2028	2029	2030
Logiciel finances	255 000	255 000	255 000	255 000

Il est à noter que les estimations des coûts induits par les systèmes et ressources affectés au système d'information financière sont aujourd'hui valorisées à 309 700 francs par an. Il est attendu du projet TransNum une diminution de ce coût d'exploitation actuel, donc une économie de l'ordre de 60 000 francs par an.

Pour l'Etat, les charges de fonctionnement induites de l'Hospice général n'engendreront pas d'augmentation de la subvention de fonctionnement pour l'institution : celles-ci seront autofinancées par l'Hospice général.

9. Bénéfices attendus

9.1 Gains pour les usagers de l'Hospice général

Les usagères et usagers bénéficieront d'une meilleure appréciation de leur situation, notamment dans les domaines suivants :

- suivi de leur situation financière;
- suivi amélioré pour les bénéficiaires dont les situations relèvent de l'AI et du service des prestations complémentaires (SPC);
- meilleure capacité d'activation de la subsidiarité pour les dossiers relevant d'autres aides;
- traçabilité et suivi plus précis de l'efficacité des mesures proposées.

9.2 Gains financiers

Par l'intégration des systèmes financés par ce projet de loi, des gains financiers sont attendus notamment dans les domaines suivants :

- contrôle accru de la planification et du suivi budgétaire en permettant une meilleure appropriation de ces éléments à tous les niveaux de l'organisation;
- baisse pérenne de coûts d'exploitation des systèmes informatiques en supprimant des systèmes obsolètes et en intégrant mieux les fonctions;
- capacité de planification des ressources financières (anticipation des échéances hypothécaires, obligataires et autofinancements).

9.3 Gains d'efficience

Le présent projet de loi rend possible l'amélioration du fonctionnement de l'Hospice général, en permettant notamment d'envisager les gains d'efficience suivants :

- capacité d'absorber le nombre croissant des dossiers d'aide à effectifs constants;
- améliorer les processus de traitement des flux financiers grâce à la digitalisation de ceux-ci, notamment dans le domaine des achats et de la gestion budgétaire;
- améliorer la situation financière de l'institution, notamment sur le plan du suivi des situations des débiteurs et de l'indûment perçu;
- disponibilité plus rapide et plus fréquente des indicateurs de pilotage et des tableaux de bord de l'institution;

- sur le plan technique, un seul développement des interfaces entre les outils métiers et finances (non-financement des interfaces de Mobitech avec le système actuel et ensuite avec le nouveau système TransNum. Réduction du nombre d'applications et des coûts y relatifs.

9.4 Réduction de risques opérationnels

L'Hospice général exploite toujours aujourd'hui des applications dont certaines sont obsolètes ou maintenues dans des conditions présentant des risques opérationnels. Le projet TransNum vise donc également à :

- supprimer les applications dont les maintenances sont problématiques;
- réduire la surface d'attaque potentielle de cybercriminels sur des technologies obsolètes et non mises à jour;
- réduire la dépendance à des fournisseurs dont la pérennité économique est aujourd'hui incertaine.

10. Indicateurs de performance

Les principaux indicateurs de performance envisageables sont étroitement liés aux gains escomptés mentionnés ci-dessus. Leurs critères d'évaluation devront être définis en détail, mais on peut d'ores et déjà mentionner les domaines dans lesquels ils interviendront :

- maîtrise du nombre d'EPT en relation à la hausse des dossiers;
- capacité de produire et suivre plus efficacement le budget annuel et quadriennal de l'institution;
- indicateurs de performances de l'institution disponibles et à jour plus rapidement;
- réduction des risques opérationnels;
- réduction du nombre d'applications utilisées.

11. Aperçu des risques

11.1 Risques liés à la réalisation du projet et à l'état cible

Les risques liés à la réalisation du projet sont maîtrisés par le fait que la majeure partie des livrables prévus correspond à des domaines très bien connus de la part des intervenants du projet, en particulier au sein de la direction des finances.

Les risques suivants et leurs mesures de mitigation ont également été identifiés :

- difficulté à obtenir la disponibilité des acteurs requis sur le projet (internes Hospice général, partenaires externes, etc.) en raison de plans de charges trop volumineux, ce qui pourrait entraver les délais de livraison. Ce risque a déjà été anticipé en divisant le projet par lots et/ou en diminuant le périmètre des études sous-jacentes;
- dépassement des délais et/ou des coûts envisagés. Le projet concerne un domaine d'étude relativement classique, pour lequel existent une abondante expérience en interne au sein de l'institution et sur le marché, ainsi qu'un grand nombre de solutions éprouvées disponibles;
- adhésion des collaboratrices et collaborateurs du terrain aux évolutions significatives apportées par les nouveaux outils introduits. La gestion et l'accompagnement au changement revêtiront de ce fait une importance non négligeable, en particulier dans l'acquisition de nouvelles compétences numériques.

11.2 Risques encourus en cas de non-réalisation du projet

En cas de non-réalisation du projet, les conséquences suivantes ont été identifiées :

- l'obsolescence avérée d'outils en place depuis plus d'une quinzaine d'années, que ces derniers concernent la comptabilité, le contrôle de gestion, le reporting financier ou le recouvrement, deviendra rapidement un obstacle à la livraison d'une prestation de qualité auprès des bénéficiaires, et entraînera des charges de travail croissantes de la part des collaboratrices et collaborateurs des Finances du fait d'un retard dans l'automatisation des tâches quotidiennes;
- un décalage important interviendra d'ici quelques années entre les métiers des Finances et l'efficacité croissante des outils mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs en charge de l'action sociale – grâce aux initiatives de modernisation menées en parallèle telles que Mobitech;
- en cas d'afflux important de bénéficiaires, les outils actuels ne seraient pas en mesure de faire face à des volumes de données supérieurs à ceux traités aujourd'hui, et pour lesquels les systèmes en place (ainsi que le dispositif de ressources humaines dans les différents services des finances à l'Hospice général) atteignent leurs limites;

- l'appréciation fiable de la situation financière des bénéficiaires ne pourra pas être obtenue, a contrario des évolutions en cours en ce qui concerne le parcours social du bénéficiaire au sein des systèmes cœur-métier, ce qui constituera un handicap à la définition de l'aide et des mesures envisageables.

12. Conclusion

Les réalisations détaillées dans le présent projet de loi permettront d'apporter de nombreux bénéfices tant sur le plan organisationnel que sur celui de l'informatique. Ce projet est une clé de voûte de la transformation majeure de l'Hospice général et de son évolution numérique.

Le projet permettra de mettre en place de nouvelles technologies et de repenser le système d'information pour :

- permettre à des réformes organisationnelles majeures de se concrétiser;
- être en situation de pouvoir améliorer les relations des usagères et usagers et des partenaires avec l'institution, notamment grâce aux informations et documents numérisés.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement*
- 4) *Termes et abréviations employés*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département de la cohésion sociale.
- ♦ **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 4 500 000 francs destiné à moderniser les outils informatiques de gestion financière de l'Hospice général.
- ♦ **Rubrique budgétaire concernée** :
CR 0802 – NAT 5640 "Subvention d'invest. aux entreprises publiques"
- ♦ **Politique publique concernée** :
C – Cohésion sociale
- ♦ **Coût total du projet d'investissement** :

Dépenses d'investissement	4'500'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	4'500'000

- ♦ **Coût total du fonctionnement lié (pour l'Etat)** :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

- ♦ **Planification pluriannuelle de l'investissement** :

(en mio de fr.)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépense brute	0.1	0.8	0.9	1.4	1.3	0.0	4.5
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.1	0.8	0.9	1.4	1.3	0.0	4.5

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de fr.)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
NET LIE et INDUIT	0.00	-0.01	-0.03	-0.05	-0.52	-0.97	-0.97

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2022, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

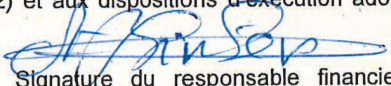
oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2022.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2022-2025.

oui non Autre remarque : Les charges de fonctionnement liées ne nécessiteront pas une augmentation de la subvention à l'Hospice général, par conséquent elles ne feront pas l'objet d'une inscription au budget annuel de fonctionnement.

Ce projet est inscrit au PDI 2022-2031.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 31/01/2022  Signature du responsable financier du département investisseur :

Genève, le : 31/01/2022  Signature du responsable financier du département utilisateur :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Durant la réalisation de ce projet, le coût de fonctionnement lié est évalué à 1 million et concerne les coûts de formation et de gestion des évolutions dans les métiers. Ces charges supplémentaires seront couvertes par le budget de l'Hospice général sans augmentation de la subvention cantonale de fonctionnement.

Pour l'Hospice général, dès sa mise en service, le projet génère des charges de fonctionnement induit, dont des frais de maintenance et d'exploitation d'un montant de 0.26 million par an. Ces frais sont inférieurs aux frais actuels et génèrent, pour l'Hospice général, une économie de 0.06 million par an.

Pour l'Etat, ce projet génère des charges d'intérêts et d'amortissements supplémentaires qui augmentent progressivement pour atteindre 0.97 million en 2027.

Genève, le :

Visa du département des finances :

18.01.2022



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 14 janvier 2022.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 4 500 000 francs pour les années 2022 à 2025 destiné à moderniser les outils informatiques de gestion financière de l'Hospice général

Projet présenté par le département de la cohésion sociale

(montants annuels, en mios de fr.)		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépenses d'investissement		0.0	0.1	0.8	0.9	1.4	1.3	0.0	4.5
Recettes d'investissement		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	Durée	0.0	0.1	0.8	0.9	1.4	1.3	0.0	4.5
Informatique - Subv. Invest.	5 ans	0.0	0.1	0.8	0.9	1.4	1.3	0.0	4.5
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

09/11/2021 

Date et signature direction financière (utilisateur) :



2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 4 500 000 francs pour les années 2022 à 2025 destiné à moderniser les outils informatiques de gestion financière de l'Hospice général

Projet présenté par le département de la cohésion sociale

(montants annuels, en mios de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.00	0.01	0.03	0.05	0.52	0.97	0.97
Charges en personnel [30] ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34] 1.500%	0.00	0.00	0.01	0.03	0.05	0.07	0.07	0.07
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.45	0.90	0.90
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	0.00	-0.01	-0.03	-0.05	-0.52	-0.97	-0.97
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	0.00	-0.01	-0.03	-0.05	-0.52	-0.97	-0.97

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

09/11/2021 

Date et signature direction financière (utilisateur) :



Annexe 4 - Termes et abréviations employés

Les termes et abréviations suivants sont employés dans le texte :

ASOC : aide sociale. A Genève, l'aide sociale dépend du canton et sa gestion est confiée à l'Hospice général.

Elle vise plusieurs objectifs, notamment :

Garantir les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins correspondant à un minimum vital social ;

Favoriser la réintégration sociale et professionnelle des bénéficiaires afin de permettre leur retour à l'autonomie ;

Aider au maintien ou à la reprise d'une activité lucrative.

Son principal cadre légal est la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et son règlement d'exécution (RIASI). De manière générale, les prestations de l'ASOC sont fournies via les centres d'action sociale.

AMIG : aide aux migrants. Assure l'accueil, l'accompagnement social, l'aide financière, l'accès aux soins, à l'hébergement, ainsi qu'aux mesures d'insertion et d'intégration en faveur des populations migrantes avec un statut précaire résidant dans le canton de Genève, ainsi que des réfugiés résidant dans le canton de Genève depuis moins de 5 ans dès le dépôt de la demande d'asile.

Bénéficiaire / usager : personne qui a demandé de l'aide et dont le droit à l'aide a été reconnu. Un dossier doit être ouvert et suivi par un assistant social.

Cash-In : outil de gestion des contentieux / recouvrement débiteurs

(Cognos) TM1 : outil de reporting, planification et budgétisation

GED : gestion électronique de documents. Désigne un procédé informatisé visant à organiser et gérer des informations et des documents électroniques au sein d'une organisation. Le terme GED désigne également les logiciels permettant la gestion électronique de ces contenus documentaires.

HERMES : méthode de gestion de projet proposée par la Confédération pour les projets informatiques, de développement de prestations ou de produits, ainsi que d'adaptation de l'organisation. Cette méthode couvre le pilotage, la conduite et l'exécution de projets de caractéristiques et de complexités diverses.

Mammut : outil de gestion de trésorerie

MIME : solution utilisée depuis 2001 pour la gestion métier des dossiers de l'ASOC et de l'AMIG.

OAIS : Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales.

OAM : Outil d'accompagnement des mesures en faveur des bénéficiaires de l'ASOC et de l'AMIG.

Opale : outil de gestion pour la maison des vacances

PCS : outil de comptabilité générale

Simob : Service immobilier

Socle applicatif : ensemble cohérent des applications métiers que le SSI met à disposition des utilisateurs pour exercer leurs tâches.